

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Evaluations-nationales-CP-CE1-le-SE-Unsa-obtient-une-compensation-de-6-heures>



École & société



Évaluations nationales CP/CE1 : le SE-Unsa obtient une compensation de 6 heures

- Éducation - L'école -

Publication date: mardi 14 septembre 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Suite à la demande du SE-Unsa ([lire notre courrier au ministre](#)), le ministère accorde une compensation de 6 heures sur les APC pour la saisie des réponses des élèves aux évaluations nationales de CP et de CE1.

La saisie des résultats des évaluations nationales de CP et CE1 est une surcharge de travail pour les enseignants. Le SE-Unsa a écrit au ministre pour lui demander une compensation horaire pour tous les enseignants concernés. Grâce à cette intervention, le SE-Unsa a obtenu que 6 heures soient dégagées. Elles permettront aux enseignants de disposer de temps pour la saisie des réponses des élèves.

Ces 6 heures seront à déduire des 36 heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires).

Le SE-Unsa est satisfait de cette réponse officielle qui compense en partie la surcharge de travail liée à ces évaluations.

Cependant, cette compensation du temps de saisie laisse de côté les collègues déchargés d'APC. Elle ne répond pas non plus à la situation des enseignants de CP qui doivent faire passer ces évaluations à deux moments de l'année. Le SE-Unsa a demandé que leur compensation soit doublée, le ministère n'a pas encore répondu à cette problématique.

Pour le SE-Unsa, tous les enseignants concernés doivent bénéficier d'une compensation adaptée. Le SE-Unsa en formule la demande dans tous les territoires.

Le SE-Unsa continue par ailleurs à œuvrer pour que les évaluations deviennent de véritables outils au service des élèves en difficulté et des enseignants. Cela devra passer par exemple par la création d'un comité de suivi.